



Procès-Verbal

CFVU

—
Lundi 23 février 2026

 **Université
Paris Nanterre**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

DU 23 FÉVRIER 2026

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents et représentés :

Mme JELEVA, Vice-présidente chargée de la Commission de la formation et de la vie universitaire

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE A

M. BAUDRY (Agir pour Nanterre)
M. FERHAT (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme GADOT (Agir pour Nanterre)
Mme LEBARBIER (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme ODDO (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme SEVERO (Nanterre, une ambition solidaire)
M. THOUVENEL (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE B

M. BENUCCI (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme CUBEDDU (Nanterre, une ambition solidaire)
M. DEMICHEL (Agir pour Nanterre)
Mme FOURAULT-CAUET (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme ISIDRO (Nanterre, une ambition solidaire)
M. JAILLOT (Agir pour Nanterre)
M. DELBOT (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE BIATSS

Mme DE CHAMBORANT (La voix de tous)
M. GIOT-MIKKELSEN (SNASUB-FSU)
M. RAT (SGEN-CFDT)
Mme STOYANOV (CGT Paris Nanterre)

COLLÈGE USAGERS

Mme MAGAND (Le Poing Levé, la liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)
Mme KARLOWSKI (Le Poing Levé, la liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)
Mme MOREAU (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
M. DESPEAUX (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
Mme MARTI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
M. SIA Hidevert (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme PATRELLE (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
Mme BUTA (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
Mme PEREIRA DOS SANTO (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
Mme SIDDIQUI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
Mme SEYDI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

M. RATO (L'Alternative : POUR nos conditions d'études, CONTRE la précarité)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Mme LEANDRI (Département des Hauts-de-Seine)
M. OLIVIER

MEMBRES INVITÉS

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

M. GALLIMARD (Vice-Président
Formation et vie universitaire)

M. RISCHMANN (Vice-Président
Formation et vie universitaire)

DIRECTION GÉNÉRALE DES CABINET DE LA PRÉSIDENTE SERVICES

M. GUÉRIN (Directeur général adjoint
chargé des études et de la formation
universitaire de tous les publics)

DAJI

Mme BELAYACHI (Directrice adjointe)

Mme GORCHON

Mme FOURCAULD

INVITÉS

Mme JAMALEDDINE (SPOdF)

M. SAGUÈS (SPOdF)

DIRECTION ÉCOLES DOCTORALES

DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

Mme LE COËNT (Direction adjointe
SCD-BU)

Mme PRUNEL (Responsable
administrative COMETE)

M. RULLIERE (Directeur SUAPS)

DIRECTION D'UFR ET INSTITUTS ET ÉMARGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES RESPONSABLES ADMINISTRATIFS

Mme BOUSSARD (Directrice UFR DSP)

M. COLLARD (Directeur UFR SSA)

M. GREA (Directeur adjoint UFR
PHILLIA)

Mme KAHN (Directrice UFR LCE)

Mme LAROCHE (Directrice adjointe DSP)

Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)

Mme JOURDHEUIL (Directrice adjointe
UFR SSA)

M. PRADAT-PEYRE (Directeur UFR
SEGMI)

SOMMAIRE

I. DÉLIBÉRATIONS ET AVIS	5
A) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX.....	5
B) POLITIQUE GENERALE ET INSTANCES.....	6
a) <i>Offre de formation 2026-2030 (LMD 5) : maquettes de Licences, Licences professionnelles et Masters</i>	6
b) <i>Brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale 2026-2027</i>	8
c) <i>Brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation continue 2026-2027</i>	10
C) CONVENTIONS.....	11
a) <i>Conventions internationales</i>	11
b) <i>Conventions de formation</i>	11
II. INFORMATIONS	12
A) TAUX DE REUSSITE EN MASTER 2024-2025	12

*La séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université Paris Nanterre
est ouverte à 14 heures 12 sous la présidence de Mme Jeleva.*

La Vice-présidente remercie les élus ainsi que les directions de composante et de service pour leur présence et salue le travail des collègues ayant préparé les dossiers présentés. L'UNEF a demandé l'ajout à l'ordre du jour d'un point relatif aux « sans fac » et souhaite que ce point soit traité en début de séance. La Vice-présidente indique que, bien que ce sujet ait déjà été abordé à plusieurs reprises et que le calendrier ne lui paraisse pas opportun, elle accepte son inscription à l'ordre du jour en fin de séance. Elle donne néanmoins la parole à l'UNEF pour une intervention liminaire courte.

Mme MARTY souligne que plusieurs courriers émanant de parlementaires et d'élus sollicitant l'ouverture d'une médiation ont été adressés à la présidence sans qu'aucune réponse n'ait, à ce stade, été apportée. Elle met cela en perspective avec la venue du ministre de l'Enseignement supérieur, qu'elle qualifie d'acteur des politiques de « casse » de l'université. Elle rappelle que le droit à l'éducation est un droit fondamental et juge disproportionnée la position répressive adoptée par la présidence au regard des 46 « sans fac » concernés. Elle donne également lecture d'une motion votée à l'UFR¹ PHILLIA² s'inquiétant du recours aux forces de l'ordre dans le cadre de mobilisations étudiantes.

La Vice-présidente insiste sur le fait que l'établissement est pleinement conscient de la situation des jeunes sans affectation. Ainsi, malgré un contexte financier contraint, les capacités d'accueil ont toujours été maintenues, voire augmentées. En revanche, l'établissement ne transigera pas sur les principes d'égalité de traitement et de respect des procédures en vigueur. Le second semestre ayant commencé, elle estime que l'accompagnement le plus pertinent consisterait à orienter ces jeunes vers le dépôt de nouvelles candidatures via Parcoursup. Elle rappelle enfin que l'intervention des forces de l'ordre vise à garantir le bon fonctionnement de l'établissement, du service public, ainsi que les conditions de travail et d'étude, mises à mal par l'occupation. Elle indique que les courriers adressés à la Présidente recevront une réponse et précise que celui de M. Coquerel ne lui est, à ce jour, pas parvenu.

I. DÉLIBÉRATIONS ET AVIS

a) Approbation des procès-verbaux

- Procès-verbal du 19 janvier 2026

En l'absence de remarques, la Vice-présidente donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Thouvenel à Mme Oddo ;
- De Mme Cubeddu à Mme Fourault-Cauet ;
- De Mme Lebarbier à M. Baudry ;
- De M. Rat à Mme De Chamborant ;
- De Mme Stoyanov à Mme De Chamborant ;
- De M. Ag Ahmed à Mme Marti ;
- De Mme Leandri à Mme Jeleva ;
- De M. Olivier à Mme Jeleva ;
- De Mme Severo à Mme Fourault-Cauet ;
- De M. Jaillot à M. Demichel ;
- De M. SIA à Mme Marti ;
- De Mme Buta à M. Despeaux ;
- De Mme Seydi à M. Despeaux.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur le procès-verbal du 19 janvier 2026.

Nombre des membres en exercice : 40

¹ Unité de formation et de recherche.

² Philosophie, Information-Communication, Langages, Littératures, Arts du spectacle.

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 14

b) Politique générale et instances

a) Offre de formation 2026-2030 (LMD³ 5) (couvrant les années 2026 à 2032) : maquettes de Licences, Licences professionnelles et Masters

La Vice-présidente salue le travail des équipes pédagogiques, des responsables de formation et des équipes administratives ayant contribué à l'élaboration des maquettes, dans le respect du cadrage construit collectivement, en intégrant les impératifs de soutenabilité tout en tenant compte des spécificités de chaque formation. Sont soumises au vote : 16 maquettes de licences ; 3 maquettes de licences professionnelles ; 129 maquettes de masters.

- Maquettes de licences

Il s'agit principalement des maquettes de l'UFR DSP⁴ pour les parcours Droit français – droit étranger, ainsi qu'une maquette de L3⁵ de l'UFR PHILLIA, parcours du master de théâtre.

M. DESPEAUX estime que l'objectif poursuivi par la présidence est de réaliser des économies en réduisant l'offre de formation. Il souligne que certaines formations ont un ratio H/E⁶ trop élevé, les plaçant hors cadrage et fournissant ainsi des arguments pour leur suppression ultérieure. Il considère que, face à une politique ministérielle qui veut détruire l'enseignement supérieur public, deux options existent : résister ou relayer cette politique – position adoptée par la présidence. Il indique qu'au total, 1 500 heures auraient été supprimées sur les licences par rapport au cadrage LMD 4, ce qui équivaut à la suppression d'une licence, ainsi que 2 500 heures sur les masters, correspondant à l'équivalent de quatre masters. L'UNEF annonce qu'elle s'opposera à ce qu'elle qualifie de dégradation des conditions d'étude et de travail.

La Vice-présidente rappelle qu'aucun seuil pour le ratio H/E ne figure dans le cadrage de l'établissement pour les formations de licence. Elle indique entendre que, selon l'UNEF, la disparition de formations entières serait équivalente, voir préférable à la réduction des volumes horaires. Elle réaffirme que le choix de l'établissement est de préserver la richesse de l'offre de formation tout en la rendant soutenable. Elle souligne par ailleurs que la soutenabilité ne se limite pas à une dimension financière ou de volume horaire, mais concerne également les conditions de travail des personnels et les locaux.

Mme MARTI s'oppose à cette logique de soutenabilité, qui dégrade la qualité pédagogique des formations ainsi que les conditions de travail et d'étude, au nom de contraintes budgétaires. Elle estime que les moyens existent en France pour permettre à tous les étudiants d'étudier dans de bonnes conditions, à condition de s'opposer collectivement aux réductions budgétaires imposées par le ministère. Elle considère que la présidence opère des choix politiques contestables, évoquant les dépenses de sécurité. Elle affirme que plusieurs licences ont été supprimées (Études européennes internationales, plusieurs licences de LCE⁷, master de géographie).

Mme KAHN corrige les propos tenus concernant LCE. Les deux parcours de licence fermés (EEI⁸ et Anglais-grec) ne l'ont pas été pour des raisons budgétaires. EEI ne comptait que deux étudiants, la licence anglais-grec a été fermée, en raison du départ de deux enseignants et du fait qu'il ne restait qu'un seul étudiant inscrit. Elle précise que l'ensemble des autres parcours de langues, y compris ceux à faibles effectifs, a été maintenu.

Mme JOURDHEUIL précise également que le master de géographie ne ferme pas, mais qu'un parcours est gelé exceptionnellement cette année en raison du départ de professeurs.

M. DESPEAUX fait état de dizaines d'étudiants ayant contacté l'UNEF à la suite de la fermeture de formations en EEI et en LCE qu'ils souhaitaient poursuivre.

³ Licence master doctorat.

⁴ Droit et science politique.

⁵ Troisième année de licence.

⁶ Heure par étudiant.

⁷ Langue et cultures étrangères.

⁸ Études européennes internationales.

Mme KAHN réfute le nombre annoncé et affirme que des possibilités de réorientations ont été proposées aux quelques étudiants concernés.

S'ensuit un échange inaudible à propos du nombre d'étudiants concernés.

Mme MARTI rappelle que le taux d'accès en licence EEI est de 40 %.

M. DESPEAUX affirme que le master en SSA⁹ ferme pour des raisons budgétaires, faute d'embauches, et maintient l'usage du terme de « fermeture » au lieu de « gel », estimant que les euphémismes ne changent pas la réalité. Il répète qu'au total, 4 000 heures ont été supprimées, licences et masters confondus, et estime que la tendance générale est à la dégradation des conditions d'étude et de travail. Il cite par ailleurs un passage du cadrage : « *les formations de licence, dont le ratio H/E apparaît particulièrement haut, devront faire l'objet d'un examen attentif concernant leur maintien ou la structuration de leurs enseignements afin de réduire autant que faire se peut ce rapport.* » Il précise qu'il n'a en aucun cas suggéré la fermeture de formations. Il répète que le budget consacré à la sécurité est le seul à ne pas diminuer et critique le choix d'embaucher des agents de sécurité plutôt que des enseignants, établissant un parallèle avec les orientations du gouvernement d'Emmanuel Macron. Il estime qu'il aurait été préférable de rencontrer les médiateurs plutôt que d'inviter le ministre de l'Enseignement supérieur, dont il dénonce le projet politique pour l'université.

La Vice-présidente répond que l'UNEF s'appuie, selon elle, sur des faits erronés ou déformés, ainsi que sur un mélange inapproprié de sujets de nature très différente. Elle rappelle la distinction entre fermeture et gel : certaines formations peuvent faire partie de l'offre de formation votée du LMD 5 et être gelées pour une période donnée sans être supprimées. Elle répète que les formations ne perdurant pas dans le LMD 5 sont en nombre extrêmement limité.

En l'absence de remarques supplémentaires, elle propose de soumettre au vote les maquettes de licence.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2030 (LMD 5) : maquettes de Licences.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 20

Contre : 13

Abstention : 1

- Maquettes de licences professionnelles :

Il s'agit de trois licences portées par l'UFR SPSE¹⁰.

En l'absence de remarques, la Vice-présidente propose de soumettre au vote les maquettes de licence professionnelles.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2030 (LMD 5) : maquettes de Licences professionnelles.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 21

Contre : 10

Abstentions : 3

- Maquettes de masters :

⁹ Sciences sociales et administration.

¹⁰ Sciences Psychologiques & Sciences de l'Éducation.

Mme BOUSSARD précise que la mention de master Droit français – droit étranger (MBDE) ne peut pas être votée en l'état car les derniers ajustements proposés par la composante n'ont pas pu être intégrés et demande son retrait.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Vice-présidente propose de soumettre au vote les maquettes, à l'exception du master susmentionné.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation 2026-2030 (LMD 5) : maquettes de Masters.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 20

Contre : 12

Abstentions : 2

La Vice-présidente indique qu'environ 55 % des maquettes de l'établissement ont été approuvées par la CFVU à ce stade. S'agissant des licences générales, elles ont toutes été approuvées, à l'exception de trois parcours ainsi que les parcours de CMI¹¹. Sur les 69 mentions de master, 21 mentions ont été approuvées. Restent à examiner les maquettes de licences professionnelles portées par les composantes SSA, LCE, SEGMI et l'IUT, et les doubles licences. Pour trois composantes, l'ensemble des maquettes a été approuvé. L'objectif est que toutes les maquettes restantes puissent être soumises au vote de la CFVU du 23 mars.

Mme BOUSSARD aimerait savoir si le fait que le CNESER¹² se prononce début mars sur les formations, alors que celles-ci n'ont pas été votées, ne risque pas de poser un problème.

La Vice-présidente répond que le CNESER se prononce sur l'offre de formation de l'établissement au niveau des mentions et non sur les maquettes.

b) Brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale 2026-2027

La Vice-présidente précise que la brochure comporte peu d'évolutions par rapport à celle de l'année précédente : des corrections et des précisions ; une évolution du tarif du TOEIC¹³ de 75 à 80 €. Une autre modification concerne le versement des droits d'inscription en trois fois : il est précisé que ce versement en trois fois n'est possible que en cas de paiement des droits par carte bancaire en ligne, pour des raisons techniques. Par ailleurs, les règlements en numéraire ne sont pas acceptés, même si des situations particulières pourront être examinées lorsque le paiement en espèces est absolument indispensable pour un étudiant. Une baisse de tarifs est prévue pour le DU¹⁴ « Modes amiables » ; le certificat PLCF¹⁵ passe de 350 à 385 € ; les tarifs du DU FLE¹⁶ et du stage intensif de français augmentent.

Mme BOUSSARD souligne qu'en haut de la page 7, dans le paragraphe relatif à la préparation des concours par l'intermédiaire de l'IPAG, le troisième parcours du master 2 mention Droit public a été omis alors qu'il est concerné par le dispositif. Par ailleurs, elle ne voit pas la date limite concernant le paiement en trois fois : il lui paraît indispensable de bien communiquer à ce sujet auprès des étudiants.

La Vice-présidente répond que la date limite figure bien dans la brochure, en page 13. Concernant la préparation aux concours par l'IPAG, la formulation sera modifiée afin d'inclure l'ensemble des parcours du master 2 Droit public.

Mme BOUSSARD souhaite connaître les marges de manœuvre concernant l'IEJ¹⁷. Actuellement, un étudiant boursier est exonéré des frais pour la préparation à l'entrée au CRFPA¹⁸, mais un étudiant boursier déjà inscrit dans une formation ne peut pas bénéficier de cette exonération.

¹¹ Cursus master ingénierie.

¹² Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

¹³ Test of English for International Communication.

¹⁴ Diplôme d'université.

¹⁵ Perfectionnement en Langue et Civilisation Françaises.

¹⁶ Français langue étrangère.

¹⁷ Institut d'études judiciaires.

¹⁸ Centres régionaux de formation professionnelle d'avocats.

La Vice-présidente explique qu'un étudiant boursier inscrit dans une autre formation, pour laquelle il est exonéré, paie un tarif réduit pour sa deuxième inscription. Il peut cependant avoir recours à la commission d'exonération en cas de difficulté.

Mme BOUSSARD ne connaissait pas l'existence de cette commission. Elle précise par ailleurs que la préparation d'été au CRFPA n'ouvre pas cette année et suggère qu'elle pourrait être retirée de la brochure.

La Vice-présidente explique que la commission d'exonération, qui se réunit de septembre à décembre, traite les demandes d'exonération des frais d'inscription pour les étudiants rencontrant des difficultés sociales ou financières particulières.

M. GUÉRIN estime préférable de maintenir la préparation d'été au CRFPA dans la brochure, celle-ci concernant l'été 2027.

M. DESPEAUX pointe la faiblesse de la communication autour de la commission d'exonération si des élus ne connaissent pas son existence. Il estime qu'il n'est pas normal de devoir payer pour accéder aux études, de la même manière que l'on ne devrait pas payer pour des soins médicaux. L'UNEF appelle à voter contre la délibération. Il critique également le vocabulaire employé, notant que le terme « évolution » est utilisé pour désigner une augmentation des frais d'inscription. Il considère que la suppression du paiement en espèces pénalise les étudiants les plus précaires. Il affirme que cette situation n'est pas marginale, rappelant qu'une part significative de la population, notamment parmi les jeunes, ne dispose pas de compte bancaire. Il souhaite que soit rétablie la précédente formulation, d'autant que certaines aides sociales sont versées en espèces.

La Vice-présidente répond que l'usage des espèces est en forte diminution, en particulier chez les jeunes. Elle indique que le CROUS¹⁹ verse ses aides sociales ponctuelles sur compte bancaire depuis plusieurs années, sans que cela ne suscite de contestation, et que l'établissement a également fait le choix de verser les aides sociales par ce biais afin de protéger les étudiants contre les risques que peut présenter la détention de montants importants en espèces. Elle précise que les étudiants ne pouvant pas régler par virement bancaire sont très peu nombreux et qu'une possibilité de dérogation est prévue.

Mme MARTI estime que la présidence est déconnectée de la réalité des étudiants précaires et étrangers. Elle indique que l'UNEF accompagne des étudiants arrivant en France qui rencontrent des difficultés pour ouvrir un compte bancaire. Selon elle, ajouter une démarche supplémentaire pour le paiement des frais d'inscription risque d'empêcher certains étudiants de s'inscrire. Elle craint par ailleurs que, compte tenu de la communication actuelle sur les aides, la majorité des étudiants ignore l'existence de la dérogation. Elle dénonce ce qu'elle perçoit comme un mépris à l'égard des représentants étudiants et des étudiants eux-mêmes.

La Vice-présidente l'appelle à mesurer la violence des termes employés ; elle rejette toute accusation de mépris envers les représentants étudiants ou les étudiants. Elle rappelle les actions menées par le pôle SAiVE²⁰ pour informer les étudiants de l'existence des dispositifs d'accompagnement. Elle indique ne pas considérer prioritaire, dans le contexte actuel, le recrutement d'un agent dédié à la gestion des paiements en espèces.

M. DESPEAUX affirme que de nombreux étudiants ne peuvent plus accéder à la restauration universitaire du CROUS faute de compte bancaire. L'UNEF demande que le choix du mode de paiement soit maintenu afin de garantir l'accès aux inscriptions au plus grand nombre. Il dénonce le caractère arbitraire du dispositif de dérogation, en l'absence de critères clairs ou de calendrier. Il estime qu'il s'agit, une fois de plus, d'un droit « caché », ce qui empêche les étudiants d'en bénéficier pleinement, et qui semble être limité dans une logique d'économies. Il demande qu'un vote distinct soit organisé sur ce point précis.

La Vice-présidente qualifie ces accusations d'infondées et indique qu'elle se renseignera sur la proportion d'étudiants ayant payé en espèces les années précédentes. Elle s'étonne que l'UNEF n'ait pas auparavant signalé les difficultés évoquées concernant l'accès à la restauration universitaire pour les étudiants n'ayant pas de compte bancaire. Elle précise que Paris Nanterre n'est pas la seule université à proposer un paiement par carte bancaire des droits d'inscription. De nombreuses universités, par exemple Paris 8 et Paris 1 ont arrêté le paiement en espèces pour les droits d'inscription. Elle n'est pas favorable à un vote séparé sur ce

¹⁹ Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

²⁰ Service d'Aide à la Vie Étudiante.

paragraphe et rappelle qu'après le vote de la CFVU, la délibération sera soumise à la commission budgétaire puis au conseil d'administration.

M. DESPEAUX dénonce le rejet de cet amendement, estimant que la CFVU se trouve réduite à une simple chambre d'enregistrement.

La Vice-présidente répète que la modification proposée lui paraît non justifiée.

M. RISCHMANN rappelle que dans le règlement intérieur, la présidence de séance décide ou non de la soumettre au vote un amendement.

M. GIOT-MIKKELSEN s'interroge sur la légalité du refus d'un moyen de paiement.

La Vice-présidente précise qu'il ne s'agit pas d'une interdiction puisqu'une dérogation est possible.

Mme MARTI rappelle que l'UNEF signale régulièrement ce problème au conseil d'administration du CROUS. Elle l'invite à en faire remonter la situation au rectorat et à la direction du CROUS si le sort des étudiants précaires la préoccupe. Elle maintient la demande et souhaite que le procès-verbal précise que la Vice-présidente a refusé de soumettre cet amendement au vote.

Pour la Vice-présidente, il n'est pas justifié de soumettre au vote un paragraphe de la brochure. Celle-ci pourra évoluer au cours des étapes ultérieures d'examen.

M. FERHAT souligne que certains étudiants rencontrent des difficultés à ouvrir un compte bancaire en raison de discrimination.

La Vice-présidente précise que l'établissement est prêt à accompagner et conseiller les étudiants rencontrant des difficultés pour ouvrir un compte bancaire.

M. DESPEAUX prend acte de ce refus et espère une modification pour les prochains votes.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Vice-présidente donne lecture de deux nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Moreau à Mme Pereira Dos Santo ;
- De Mme Patrelle à Mme Pereira Dos Santo.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale 2026-2027.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 16

Contre : 14

Abstentions : 4

c) Brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation continue 2026-2027

M. GALLIMARD présente les évolutions de la brochure tarifaire. Des clarifications ont été apportées. À la suite du décret du 27 juin, il est précisé que les entreprises participent désormais de manière forfaitaire à hauteur de 750 € pour les frais d'apprentissage, montant qui doit être demandé par l'université. Les nouvelles formations ont été ajoutées. Pour les préparations à 100 % à distance de Médiadix, c'est le tarif national qui s'applique. Un paiement échelonné des frais de formation est désormais possible.

Concernant les DU :

- Ajout du DU « Cybercriminologie » ;
- DU Modes amiables de résolution des différends: passage à un tarif unique de 2 500 € (au lieu du double tarif : 3 000 €/5 000 €) pour s'aligner sur le marché ;
- DU Protection de l'enfance, qui est désormais porté uniquement par l'Université Paris Nanterre ;
- DU Fondamentaux de l'Ingénierie Pédagogique pour Adultes : augmentation du tarif de 1 500 € à 1 850 € pour s'aligner sur les tarifs pratiqués en Île-de-France) ;

- DU Orator : mise en place d'un tarif unique de 280 € ;
- Suppression du DU « Linguistique clinique » par manque d'inscrits depuis plusieurs années.

M. GIOT-MIKKELSEN fait part de son souvenir d'un dispositif permettant aux personnels de l'établissement de bénéficier de tarifs particuliers dans le cadre d'une reprise d'études.

M. GALLIMARD précise qu'il existe des tarifs spéciaux pour la Maison des langues.

Mme PRUNEL explique que l'accompagnement de l'établissement passe désormais par le SAS²¹, qui participe aux frais d'inscription et ne prend plus la forme de tarifs spécifiques ou d'exonération.

Mme BOUSSARD s'étonne de l'absence de distinction des tarifs pour le DU « Cybercriminologie ».

M. GALLIMARD répond qu'il s'agit du même tarif.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Vice-présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation continue 2026-2027.

**Nombre des membres en exercice : 40
Pour : 19
Contre : 13
Abstentions : 2**

c) Conventions

a) Conventions internationales

Il s'agit de conventions initiales.

CV 2025-504 Convention d'échange étudiants UPN – IDP Brasilia

CV 2024-544 Accord-cadre de coopération internationale International University of Kyrgyzstan (IUK)/UPN

CV 2024-545 Convention d'échange d'étudiants – International University of Kyrgyzstan (IUK) / UPN

CV 2026-058 Accord-cadre Université de Séoul (UOS)/UPN

CV 2026-059 Convention d'échange Université de Séoul (UOS)/UPN

En l'absence de remarques, la Vice-présidente ouvre le vote sur les conventions internationales.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les conventions internationales.

**Nombre des membres en exercice : 40
Pour : 19
Contre : 3
Abstentions : 12**

b) Conventions de formation

²¹ Service d'action sociale.

CV 2025-551 Convention de partenariat relative à la Licence « Pratique musicale et ethnomusicologie » – Conservatoire à Rayonnement Régional de Rueil-Malmaison (le Conservatoire)/UPN

L'objet de la convention est de formaliser les relations avec le Conservatoire. Il s'agit d'un parcours qui permet aux étudiants ayant une pratique musicale avancée de valider une licence d'anthropologie.

CV 2026-065 Lettre d'adhésion IPAG-CNED Poitiers

L'objectif est de participer à un consortium pour la mise en œuvre d'un master d'administration publique à distance.

En l'absence de remarques, la Vice-présidente ouvre le vote sur les conventions de formation.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions de formation.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 12

II. INFORMATIONS

a) Taux de réussite en master 2024-2025

La Vice-présidente remercie l'OVE²² de l'établissement pour la production annuelle de ces données. Elle souligne que les taux de réussite globaux sont particulièrement élevés sur les quatre dernières années, avec une augmentation en M1²³ et une stabilité en M2. Les taux de réussite des étudiants présents aux évaluations sont également très élevés, ce qui, selon elle, illustre la qualité des formations ainsi que l'accompagnement assuré par les équipes enseignantes et administratives. Elle précise que les taux de réussite par composante sont plus hétérogènes en raison de spécificités liées notamment à l'apprentissage et aux formations à distance. Elle indique que l'objectif est de préserver ces taux de réussite, qui sont particulièrement favorables.

Pour M. DESPEAUX, il serait intéressant d'étudier la réussite en prenant en compte d'autres critères, tels que l'origine sociale, l'exercice d'un emploi salarié ou les conditions de logement. Selon lui, l'amélioration des taux de réussite en master pourrait s'expliquer par une population étudiante en master plus socialement favorisée. Il indique qu'en licence, 29 % des étudiants ont des parents exerçant des professions intellectuelles supérieures, contre 40 % en master. Il s'appuie sur des travaux sociologiques mettant en évidence une augmentation de la sélectivité dans les masters franciliens. Il rappelle qu'en 2012, on comptait davantage d'étudiants en M1 qu'en L3²⁴, alors qu'en 2020, le nombre d'étudiants en L3 a augmenté tandis que celui des étudiants en M1 a diminué, traduisant une exclusion sociale à l'entrée du master. Il estime que la mobilisation des étudiants « sans fac » devrait être soutenue afin de lutter contre une université de plus en plus élitiste, fermée aux étudiants des classes populaires et aux étudiants étrangers.

La Vice-présidente confirme que la difficulté d'accès au master pour les diplômés de licence est une réalité nationale. Elle rappelle que l'établissement s'efforce de préserver ses capacités d'accueil en master. Elle précise que les taux de réussite des étudiants boursiers sont proches de ceux de l'ensemble des étudiants. Elle estime que, bien que l'analyse du logement étudiant soit un sujet intéressant, une analyse du lien entre qualité du logement et réussite serait difficile à conduire. Elle conclut qu'il est préférable de constater des taux de réussite élevés et en progression plutôt que l'inverse.

M. COLLARD souligne, pour SSA, l'impact des formations à distance, dont les étudiants mettent plus de temps pour obtenir leur diplôme, en raison du cumul avec une activité salariée. Il ajoute que si les taux de réussite étaient faibles, l'UNEF les interpréterait comme une attaque contre les étudiants. Il estime au contraire que ces résultats traduisent le mérite des étudiants et des enseignants qui les forment.

²² Observatoire de la vie étudiante.

²³ Première année de master.

²⁴ Troisième année de licence.

M. DESPEAUX précise que la profession des parents est renseignée lors de l'inscription administrative – données qui pourraient être exploitées par l'établissement.

La Vice-présidente note la suggestion.

La Vice-présidente donne la parole aux élus de l'UNEF.

Mme MARTI rappelle que la présidence ne s'est pas prononcée sur la demande de médiation. Elle répète que plusieurs élus de la République (Les Écologistes, La France insoumise) appellent à la recherche d'une solution pour les « sans fac » et évoque un isolement croissant de la présidence. Elle insiste sur la nécessité d'entrer dans une logique de négociation et de dialogue.

M. DESPEAUX donne lecture d'une motion votée par l'UFR PHILLIA, exprimant une inquiétude face à la banalisation des interventions policières, susceptible de fragiliser le principe des franchises universitaires. L'UNEF demande la remise en place d'une commission chargée de traiter ces situations afin d'éviter que ce blocage ne se reproduise chaque année. L'UNEF aimerait savoir quelle réponse sera apportée à ces sollicitations d'élus, représentants des milliers de personnes, et invite la présidence à dialoguer avec les personnes mobilisées.

Pour la Vice-présidente, la meilleure voie pour permettre à ces jeunes d'accéder à l'université est de les accompagner dans de nouvelles candidatures sur Parcoursup. Elle regrette que l'accompagnement proposé par le service d'information et d'orientation de l'établissement (SUIO) ait été refusé. L'établissement examine l'ensemble des candidatures dans le respect strict des procédures et de l'égalité de traitement et restera ferme sur ce point – avec le soutien de la communauté. Elle précise que des réponses seront apportées aux élus ayant écrit à la Présidente, sans entrer dans le détail. Elle répète que le recours à la force publique n'intervient jamais de gaieté de cœur, mais uniquement pour garantir le fonctionnement de l'établissement et l'accomplissement de ses missions de service public.

Mme MARTI souligne que les seuls moments d'échange ont lieu après des occupations. Elle estime que les mobilisations sont légitimes au regard du droit à l'éducation et conteste l'argument de l'égalité de traitement, qu'elle juge cynique. En effet, l'inégalité de traitement vient de la sélection sociale à l'université et l'inscription des « sans fac » permettrait de corriger cette inégalité. Elle appelle de nouveau la présidence à prendre ses responsabilités et à répondre aux demandes de médiation.

La Vice-présidente estime que tous les points de vue ont pu s'exprimer, et que des désaccords profonds demeurent. Elle clôt la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre est levée à 16 heures 22.

La Présidente de l'Université
Caroline ROLLAND-DIAMOND

